

# L'essentiel de l'éco

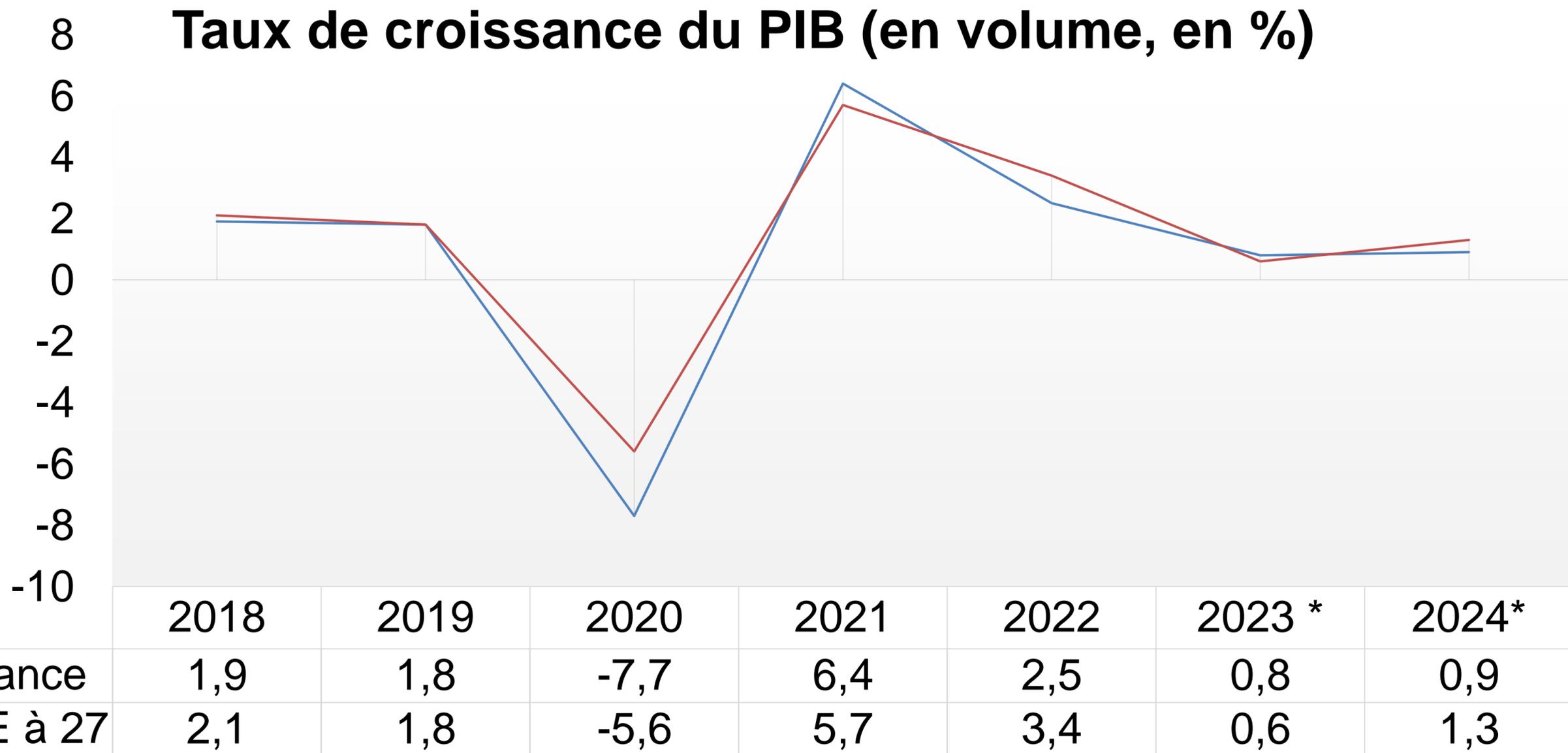
## Annexes

Février 2024



# PIB et comptes publics





Source : INSEE, Commission européenne, Banque de France, 2023,

\*Prévisions

Le **Produit intérieur brut (PIB)** est un indicateur qui permet de mesurer la richesse créée par tous les agents économiques, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée.



**Solde public** : Différences entre les recettes et les dépenses publiques. Pour son calcul, sont prises en compte les dépenses et recettes de l'État, des administrations publiques locales (APUL), des administrations de sécurité sociale (ASSO) et des organismes divers d'administration centrale (ODAC). Il est exprimé généralement en pourcentage du PIB.

Attention, il ne doit pas être confondu avec le solde budgétaire, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de l'État.

**Dette publique** : Elle correspond à l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunt par l'État, les APUL, les ASSO et les ODAC.

État des finances publiques en France en 2022	
Recettes des administrations publiques	1 412,0 Mds d'€
Dépenses des administrations publiques	1 538,8 Mds d'€
Solde public	- 4,8% du PIB

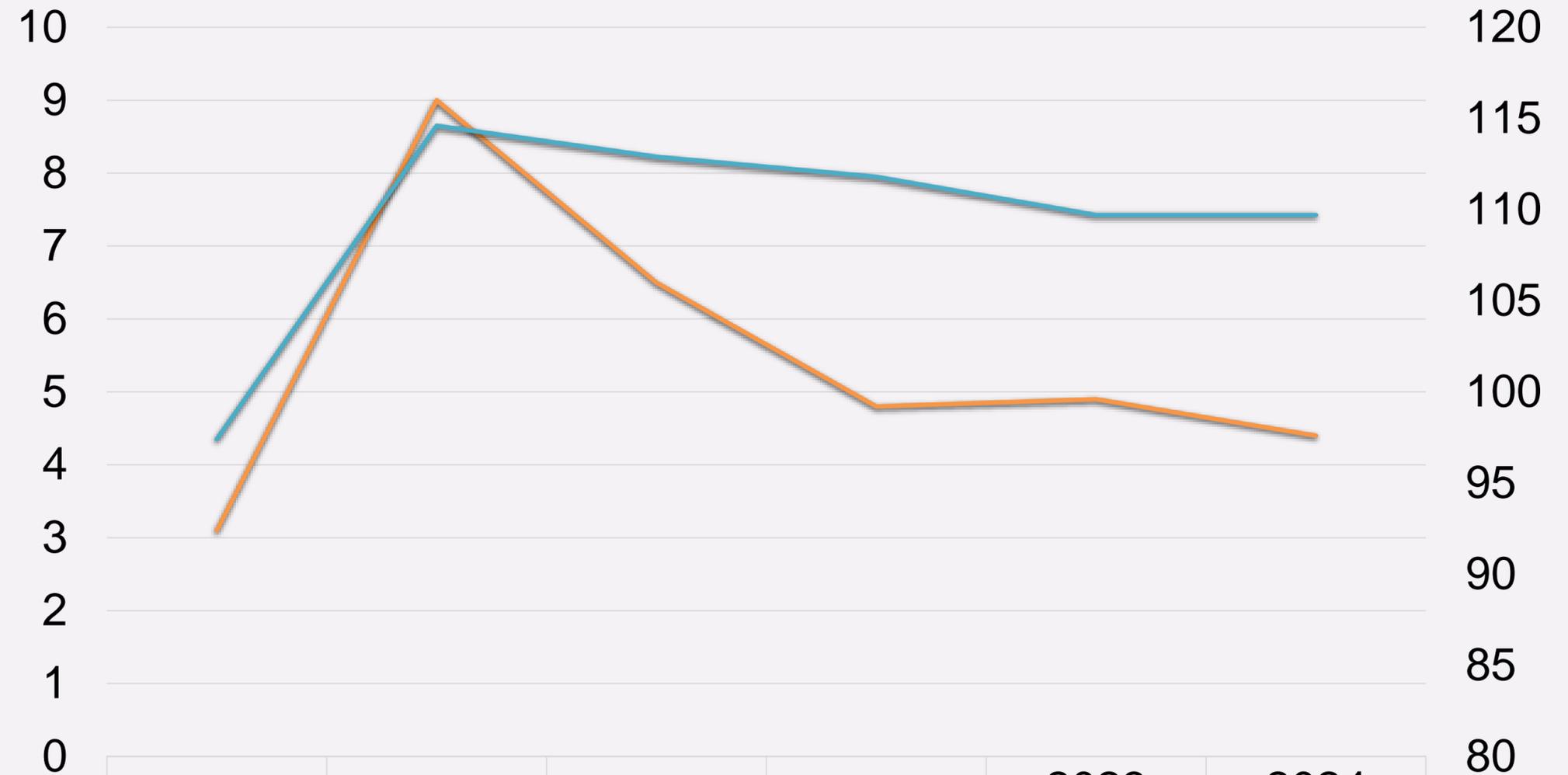
Source: INSEE, 2023

État des finances publiques dans l'Union européenne en 2022	
Solde public	- 3,3% du PIB
Dette publique	84,8% du PIB

Source : Eurostat, 2023



# Evolution du déficit public et de la dette publique (France)



	2019	2020	2021	2022	2023 *	2024 *
—Déficit public (en % du PIB)	3,1	9	6,5	4,8	4,9	4,4
—Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,6	112,9	111,8	109,7	109,7

Sources : INSEE, PLF, 2023

\*Prévisions

Précisions : Déficit public, échelle de gauche / Dette publique, échelle de droite



## Budget de l'État en 2022

Recettes nettes	353,9 Mds d' €
Dépenses nettes	505,4 Mds d'€
Solde budgétaire	- 151,4 Mds d' €

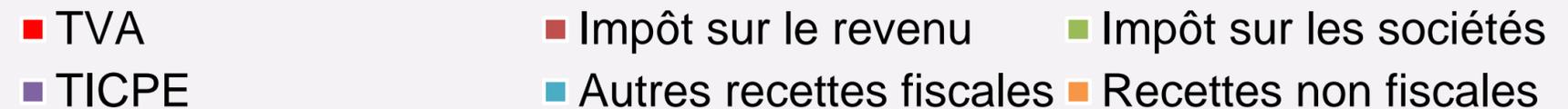
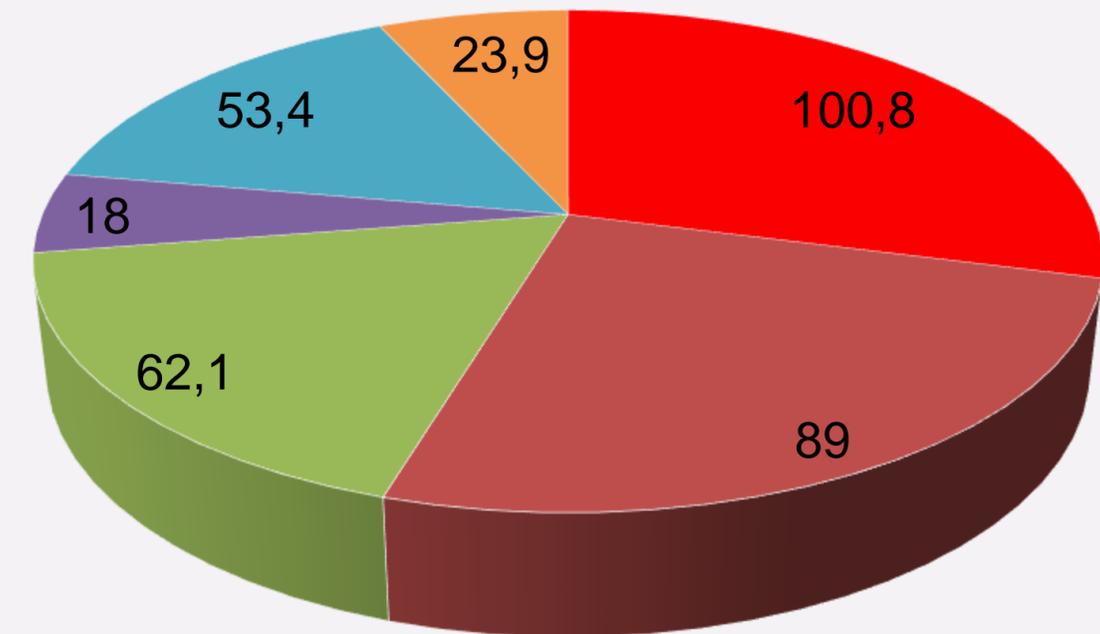
Source : PLF 2024, 2023

NB : 43,9% des foyers paient l'impôt sur le revenu

**Autres recettes fiscales** : Impôt sur la fortune immobilière (IFI), Droits de mutation à titre gratuit (DMTG), notamment.

**Recettes non fiscales** : Dividendes des entreprises dont l'État est actionnaire, amendes (par exemple radars)...

## Recettes de l'État (2022, en milliards d'euros)



Source : PLF 2024, 2023

Plus de 90% des recettes de l'État sont des recettes fiscales. Les principales sont la TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés.

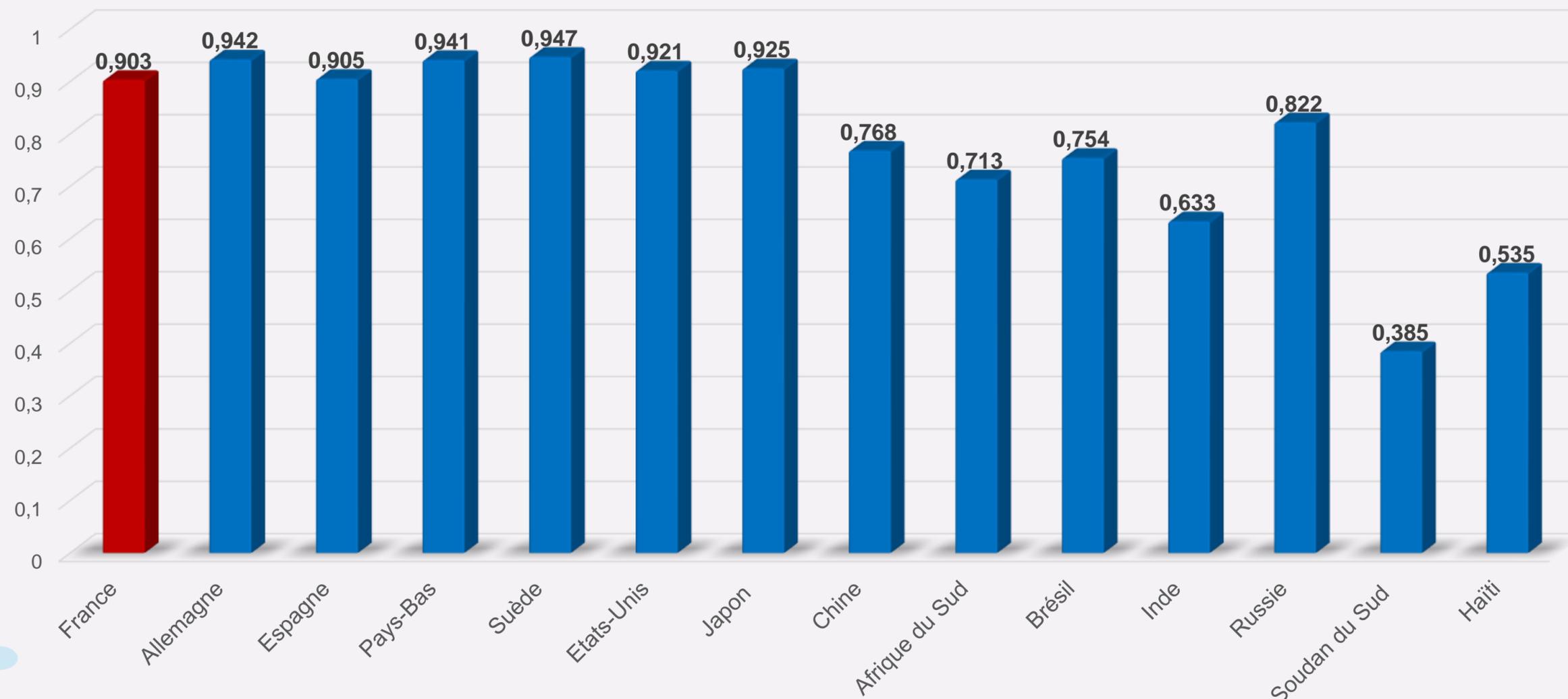


# L'IDH dans quelques pays de l'UE et dans le reste du monde

L'**indice de développement humain** (IDH) est un indicateur dont le but est de mesurer le développement d'un territoire. C'est un indice composite qui se base sur plusieurs indicateurs : L'espérance de vie à la naissance, la durée de scolarisation et le PIB par habitant.

Plus l'IDH d'un pays se rapproche de 1, plus son niveau de développement est jugé élevé, tout du moins selon les critères retenus pour cet indicateur.

**IDH (2021, pays sélectionnés)**



## Développement humain

Très élevé : 0,800-1,000

Élevé : 0,700-0,799

Moyen : 0,555-0,699

Bas : 0,350-0,554

Source: PNUD, 2022



# Inflation



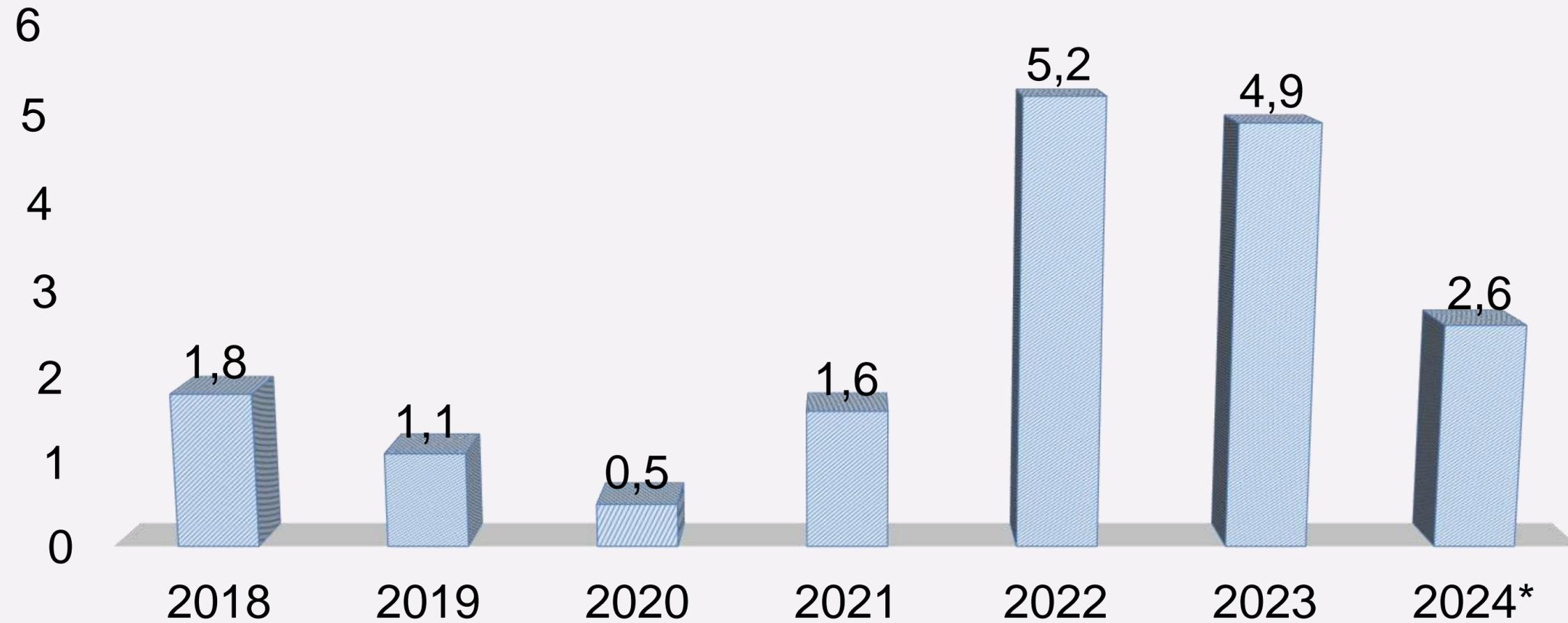
**A savoir** : L'inflation est l'augmentation du niveau général des prix. En France, elle est mesurée par l'INSEE à partir de l'**indice des prix à la consommation (IPC)**. Les institutions européennes (Commission européenne, BCE) mais aussi la Banque de France utilisent l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, qui est utilisé à des fins de comparaison au sein de la zone euro, chacun des États ayant des modalités de calcul différentes concernant leur indice de prix nationaux.

En France, la différence principale entre l'IPC et l'IPCH porte sur les prestations de santé. L'IPC intègre l'ensemble du prix de la prestation de santé alors que l'IPCH ne retient que la dépense effective des ménages, nette des remboursements de l'assurance-maladie.

Par exemple, l'inflation en France en 2022 était de 5,2% selon l'INSEE mais de 5,9% en prenant comme référence l'IPCH.



## INFLATION (FRANCE, MOYENNE ANNUELLE, EN %)

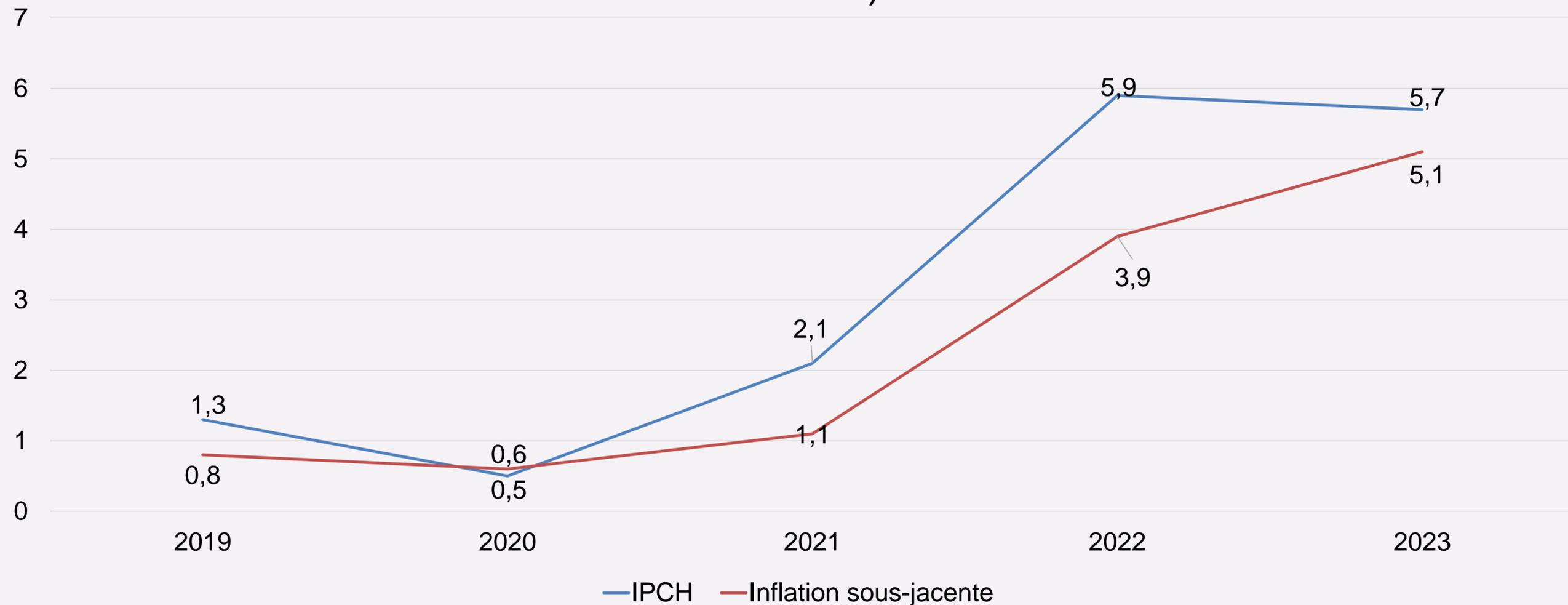


Source : INSEE, PLF, 2023

\*Prévisions

**Inflation sous-jacente** : L'indice d'inflation sous-jacente exclut du calcul les prix soumis à l'intervention de l'Etat (électricité, gaz, tabac...) et les prix soumis à une forte volatilité (produits pétroliers, produits frais, fleurs et plantes...). Cet indice permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il est notamment l'instrument privilégié de la Banque centrale européenne (BCE) pour ses décisions de politiques monétaires.

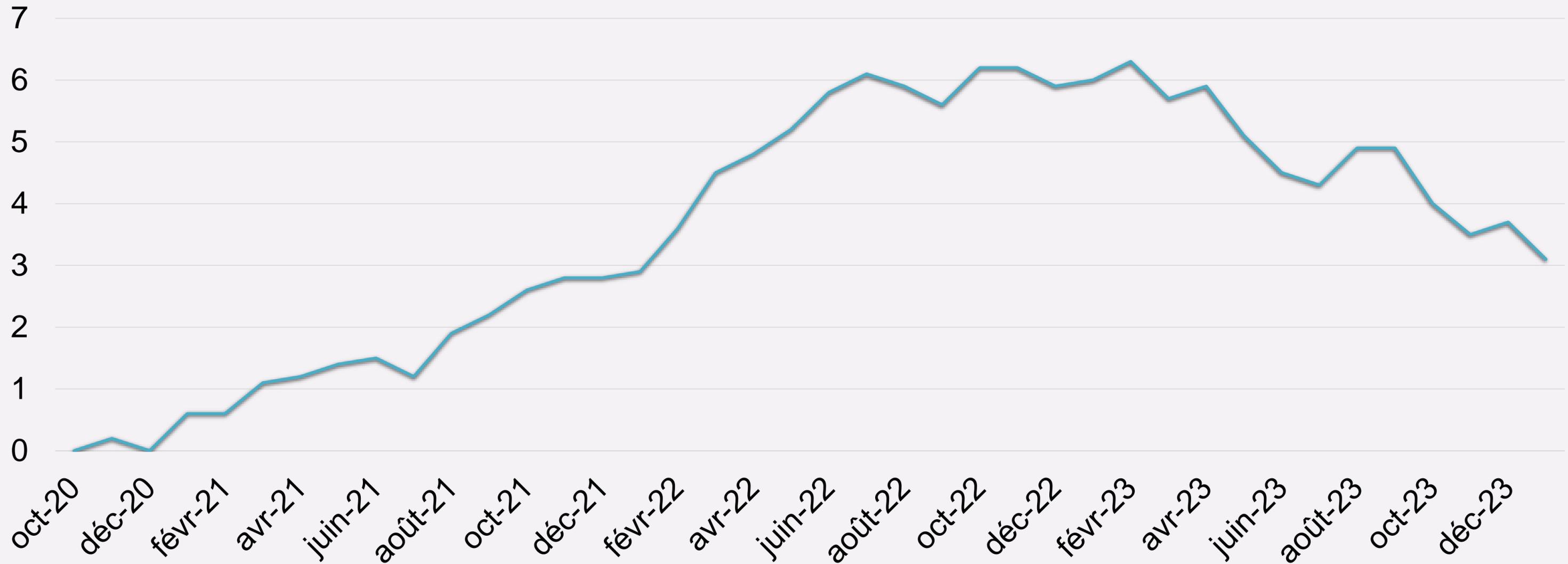
Évolution de l'IPCH et de l'inflation sous-jacente (France, moyenne annuelle)



Source: INSEE, Banque de France, 2023



# Évolution de l'indice des prix à la consommation (France, en glissement annuel, en %)



Source : INSEE, 2023, 2024

NB : Inflation pour les ménages du 1er quintile de niveau de vie hors tabac\* (20% les moins aisés), janvier 2024, en glissement annuel : 3,0 %

\* Créé en 2013 et servant de base pour les revalorisations du SMIC, cet indice est censé permettre de mieux prendre en compte les dépenses de consommation des ménages aux plus faibles revenus.



# Inflation par catégories de produits entre janvier 2023 et janvier 2024



## Alimentation : + 5,7%

Pains et céréales : +5,5%  
Riz : +8,8%  
Pâtes alimentaires et couscous : +5,7%  
Viande : +3,1%  
Lait, fromage, œufs : +6,3%  
Huiles et graisses : + 3,7%  
Légumes : 11,2%  
Sucre : 13,3%



## Loisirs et culture : + 2,0%

Ordinateurs personnels : -5,4%  
Jouets et articles de fêtes : +0,8%  
Plantes et fleurs : +2,3%  
Cinéma, théâtre, concerts : +2,8%  
Musées, bibliothèques, jardins zoo : +3,6%  
Livres: +2,1%  
Forfaits touristiques : + 1,3%



## Logement, eau gaz, électricité et autres combustibles : +4,8%

Loyers effectifs : +2,3%  
Alimentation en eau : +5,3%  
Collecte des ordures ménagères : +6,8%  
Electricité : +23,2%  
Gaz : -2,2%



## Protection sociale : +3,6%

Service de garde d'enfants : +3,7%  
Maison de retraite et foyers handicap. : +4,4%  
Aides à domicile : +2,7%



## Transports : +1,0%

Achat de véhicules : -0,6%  
Gazole : -8,7%  
Essence : -3,6%  
Lubrifiants : +5,5%  
Transports de passagers par trains : +4,0%  
Transports de passagers métro-tram : +2,7%



## Assurance : +7,4%

Assurance habitation : +8,2%  
Assurance complémentaires santé : +7,5%  
Assurance transport : +7,0%

Source: INSEE, 2024

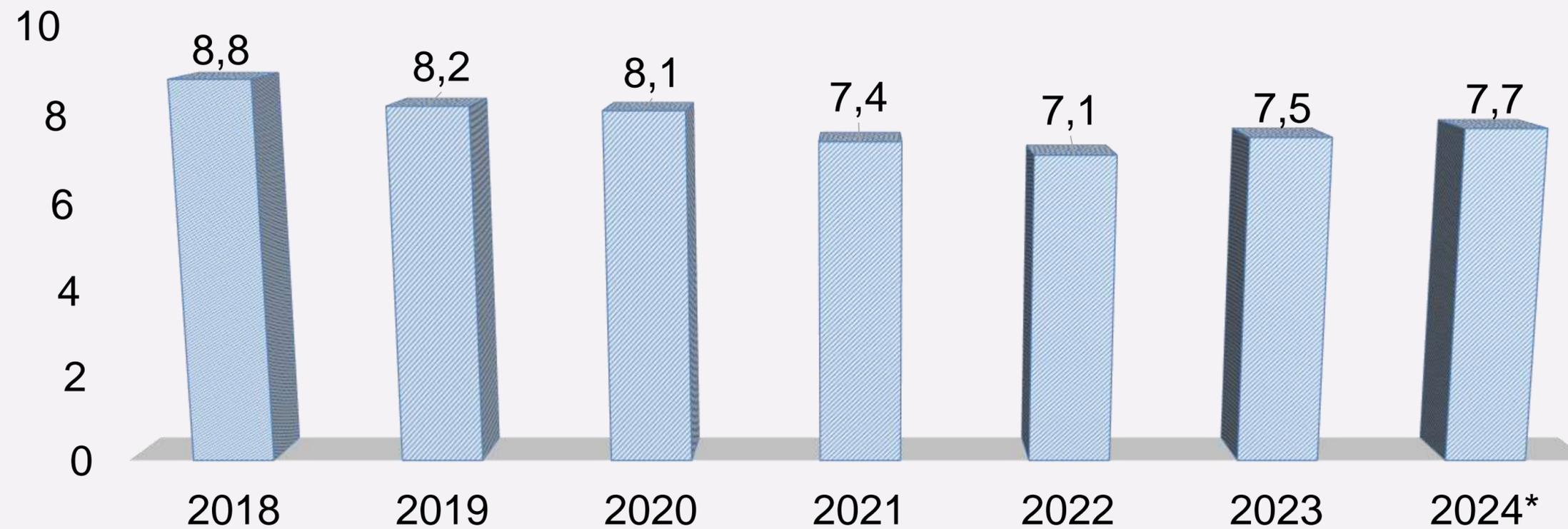
# Emploi et chômage



La **population active** regroupe l'ensemble des personnes exerçant ou cherchant à exercer une activité professionnelle rémunérée. On distingue la population active occupée (exerçant une activité) de la population active inoccupée (chômeurs).



# TAUX DE CHÔMAGE (FRANCE, EN % DE LA POPULATION ACTIVE)



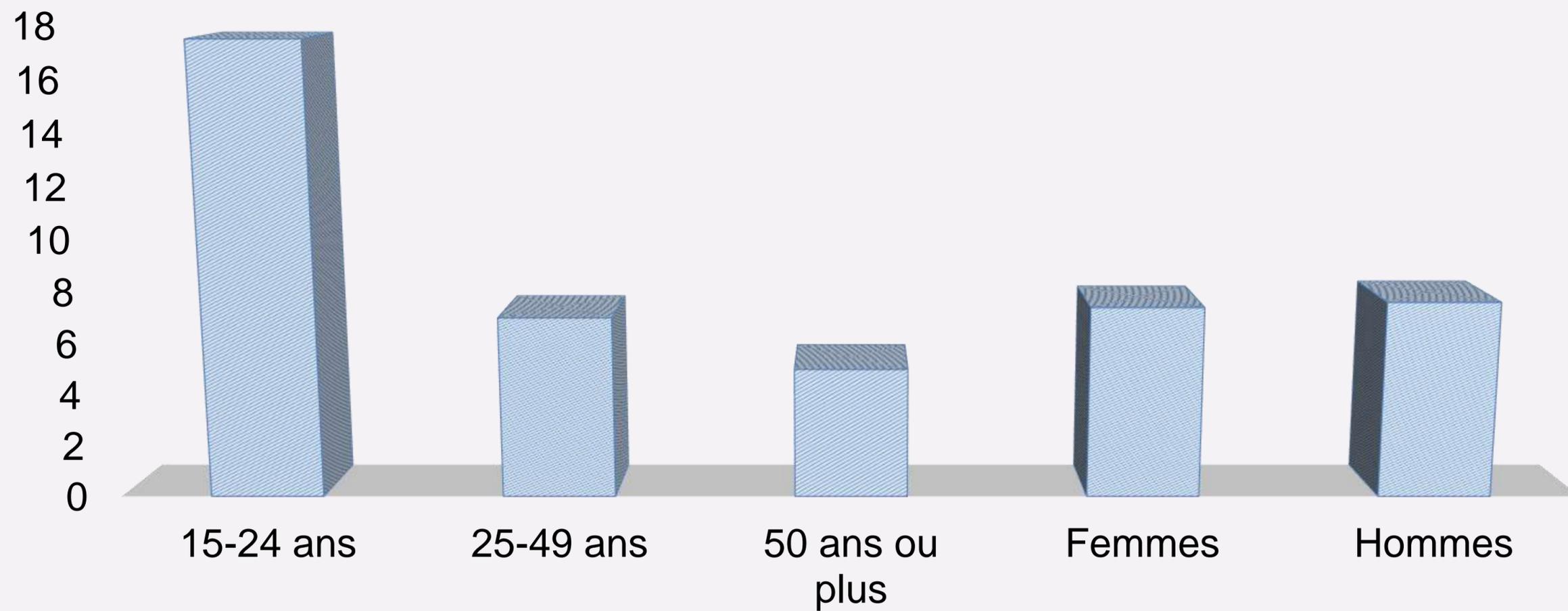
Source : INSEE, 2024, Banque de France, 2023

Note : Au T4 de chaque année.

\*Prévisions

**Le chômage, calculé par l'INSEE, au sens du Bureau international du travail (BIT)** représente les personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont sans emploi au cours de la semaine de référence, sont disponibles pour travailler dans les deux semaines à venir et ont effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.



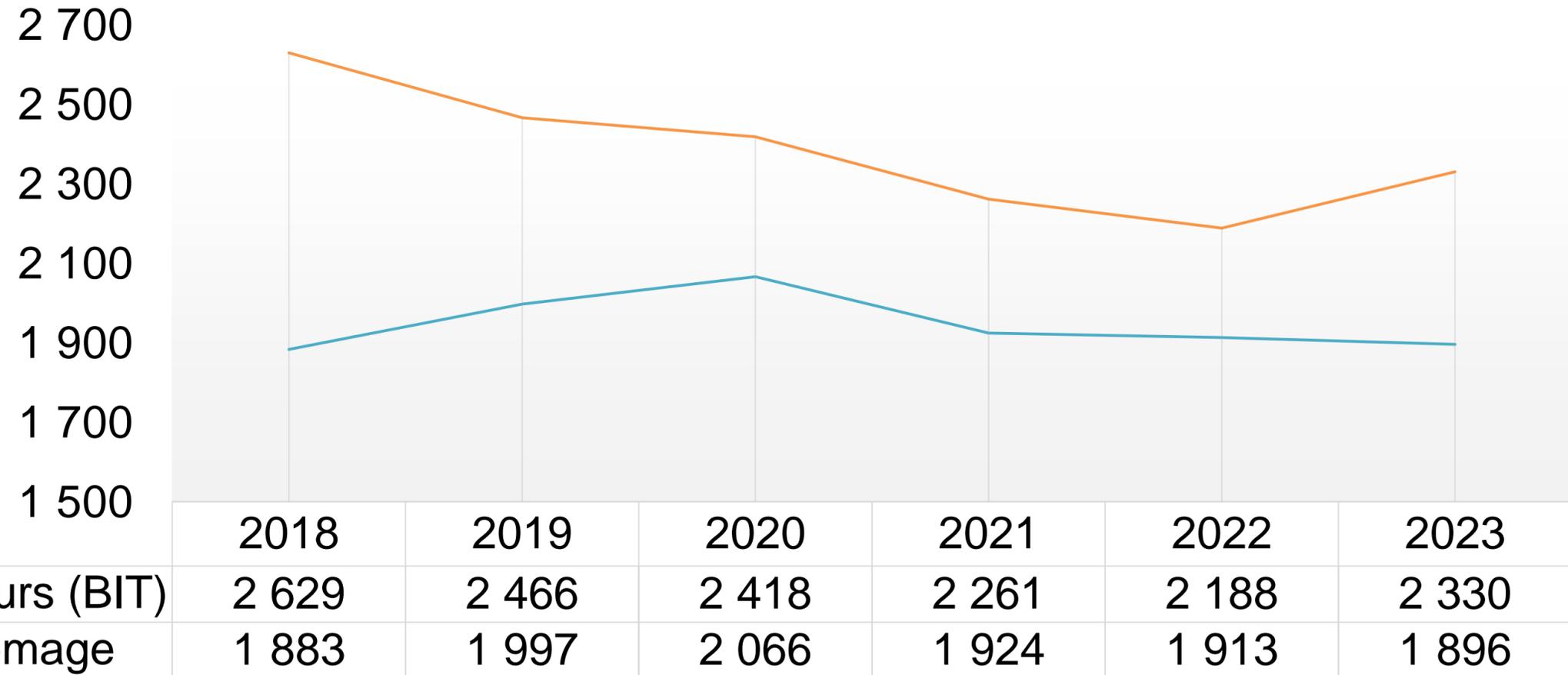


	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes
Taux de chômage (en %, T4 2023)	17,5	7	5	7,4	7,6

Source : INSEE, 2024



## Evolution du nombre de chômeurs et du halo autour du chômage (en milliers)



Source : INSEE, 2024

Note : Au T4 de chaque année.

**Halo autour du chômage** : Personne sans emploi, souhaitant travailler, mais qui soit a recherché un emploi mais n'est pas disponible pour travailler dans les deux semaines à venir, soit n'a pas recherché d'emploi au cours des 4 dernières semaines et est disponible pour travailler, soit n'a pas recherché un emploi et n'est pas disponible pour travailler.



# Autres données sur l'emploi

## Taux d'emploi

68,4%

15-24 ans : 35,3%  
25-49 ans : 82,3%  
50-64 ans : 67,2%

## Taux d'activité

74,1%

15-24 ans : 42,8%  
25-49 ans : 88,2%  
50-64 ans : 70,6%

## Part des NEETs

12,9%

## Participants au marché du travail contraints dans leur offre de travail

16,7%

Taux d'emploi : Part des personnes en emploi par rapport à la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'activité : Part des personnes actives (en emploi et au chômage) par rapport à la population en âge de travailler (15-64 ans).

NEET : Not in education, employment or training, pour l'acronyme en anglais. Il caractérise les personnes ni en emploi, ni en études ni en formation. Le chiffre donné ici concerne la part des NEET chez les jeunes (15-29 ans).

Dans les personnes contraintes dans leur offre de travail sont incluses les personnes au chômage ou dans le halo autour du chômage ainsi que les personnes en sous emploi c'est-à-dire en temps partiels subis ou au chômage partiel.

Source : INSEE, 2024  
Données au T4 2023



**Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi** sont classés en 5 catégories en fonction de leur situation au cours du mois de référence :

**Catégorie A** : Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat.

**Catégorie B** : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

**Catégorie C** : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

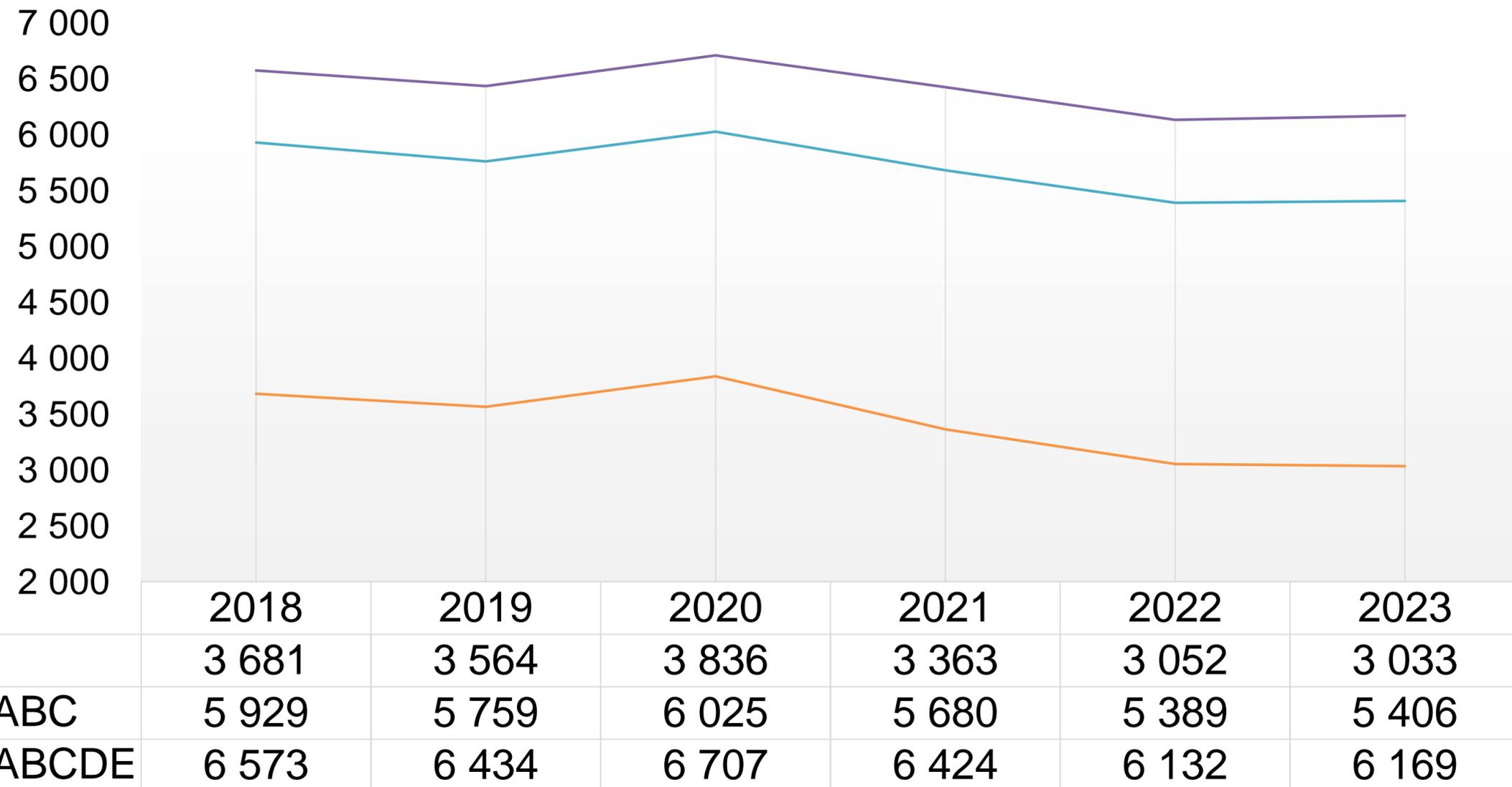
**Catégorie D** : Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, et qui n'est pas tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en formation, en maladie, etc.).

**Catégorie E** : Personne pourvue d'un emploi, et qui n'est pas tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en contrat aidé par exemple).

Les données de l'INSEE et de Pôle emploi reposent sur des méthodes distinctes et le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi en catégorie A est sensiblement différent. Pour tout comprendre de ces différences, rendez-vous [ici](#).



## Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (en milliers)



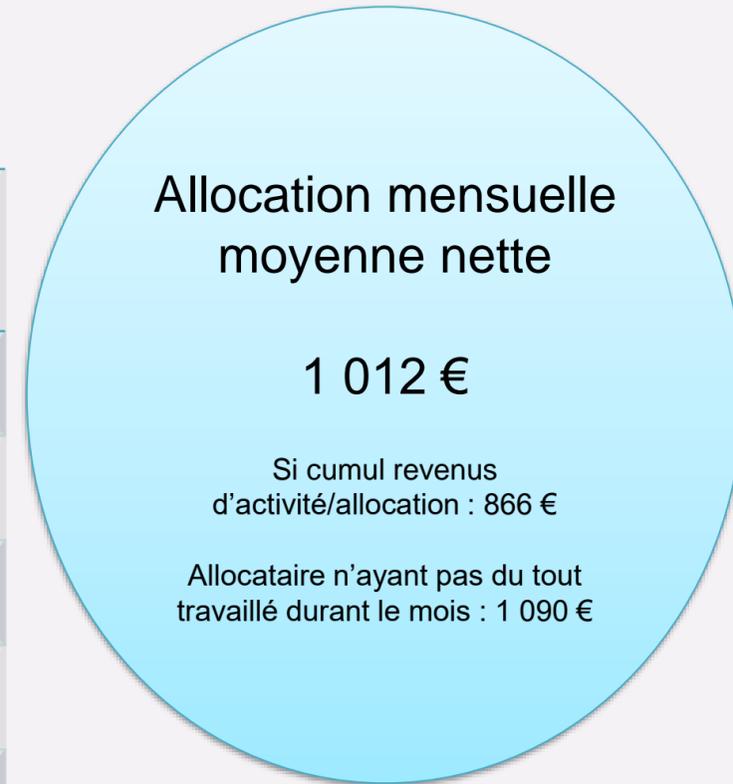
Source : Dares, 2024

Note : France, hors Mayotte, au T4 de chaque année

Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en catégorie A (T4 2023, France métropolitaine)	392 600
--	---------

# Indemnisation des demandeurs d'emploi

<b>Nombre total de demandeurs d'emploi (A,B,C,D,E)</b>	<b>6 098 700</b>
Part des demandeurs d'emploi indemnisables	67,3%
Part des demandeurs d'emploi indemnisés	48,3%
<b>Nombre de personnes indemnisables</b>	<b>4 105 400</b>
<i>Dont assurance chômage*</i>	<b>3 624 200</b>
<i>Dont État**</i>	<b>326 800</b>
<i>Dont autres***</i>	<b>154 400</b>
<b>Nombre de personnes indemnisés</b>	<b>2 947 900</b>
<i>Dont assurance chômage</i>	<b>2 559 400</b>
<i>Dont État</i>	<b>263 200</b>
<i>Dont autres</i>	<b>125 300</b>



52% des allocataires travaillent

Source : France Travail, 2024 , données au T2 2023

\* Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF) hors conventions de gestion de l'Opérateur national de paie (ONP), Allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

\*\* Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) y compris formation, Allocation Équivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation Temporaire d'Attente (ATA2), Allocations du fonds de professionnalisation et de solidarité (FSP), Rémunération de fin de formation (RFF)

\*\*\* Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE), ARE-ONP, AREF-ONP.



# Salaires et niveaux de vie



Le **salairé minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)** est le salaire horaire, fixé par la loi, en dessous duquel il est interdit de rémunérer un salarié.

Il est revalorisé (légalement) chaque année, le 1<sup>er</sup> janvier, en tenant compte :

- *De l'inflation (hors tabac) pour les 20% des ménages les moins aisés ;*
- *De la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (SHBOE).*

Une revalorisation exceptionnelle est possible en cours d'année si l'inflation pour les 20% des ménages les moins aisés est d'au moins 2% par rapport à l'indice des prix constaté pour la précédente revalorisation.

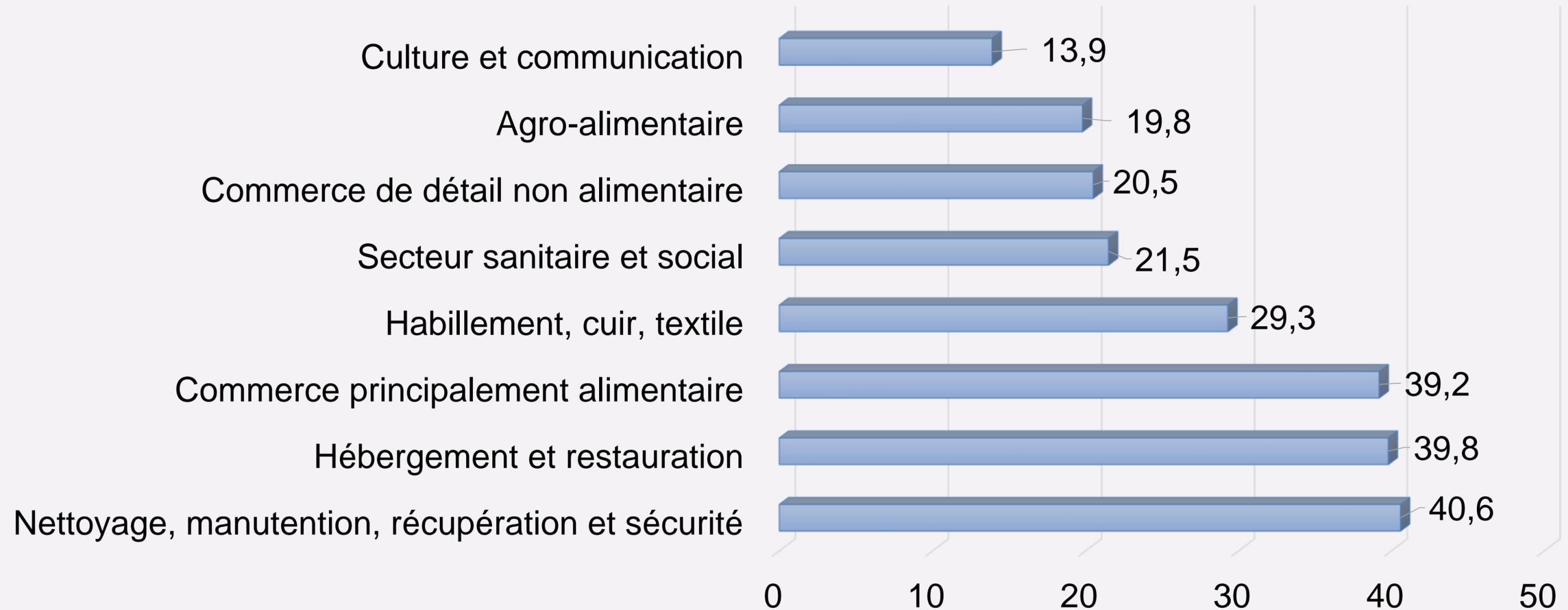
*Ainsi, depuis 2022, en raison d'une inflation relativement élevée, le SMIC a augmenté de :*

- *2,65% le 1<sup>er</sup> mai 2022*
- *2,01% le 1<sup>er</sup> août 2022*
- *2,22 le 1<sup>er</sup> mai 2023*

Le Gouvernement peut décider d'une revalorisation supérieure à la revalorisation légale (« coup de pouce »).



## Part de salariés concernés par la revalorisation du SMIC (en %, au 1er janvier 2023, secteurs choisis)



Source : Dares, 2023

## Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP, en euros) en 2022

<b>D1</b>	1 436
<b>D2</b>	1 591
<b>D3</b>	1 736
<b>D4</b>	1 900
<b>D5</b>	<b>2 091</b>
<b>D6</b>	2 330
<b>D7</b>	2 657
<b>D8</b>	3 159
<b>D9</b>	4 162

## Salaire net mensuel moyen en EQTP par catégories socioprofessionnelles et genre en 2022

Cadres	4 489 €
Professions intermédiaires	2 572 €
Employés	1 879 €
Ouvriers	1 943 €
Femmes	2 401 €
Hommes	2 795 €

Source : INSEE, 2023

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Lecture : En 2022, en France, 20% des salariés en EQTP perçoivent un salaire mensuel net inférieur à 1 591 euros (D2)

Évolution du pouvoir d'achat	2021	2022	2023
Du revenu disponible	2,6%	0,2%	0,8%
Du revenu disponible par UC (niveau de vie)	2,1%	- 0,3%	0,3%

Source: INSEE, 2023, 2024

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages (ex: pensions alimentaires) et les prestations sociales, nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.



**Pauvreté monétaire / Seuil de pauvreté** : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

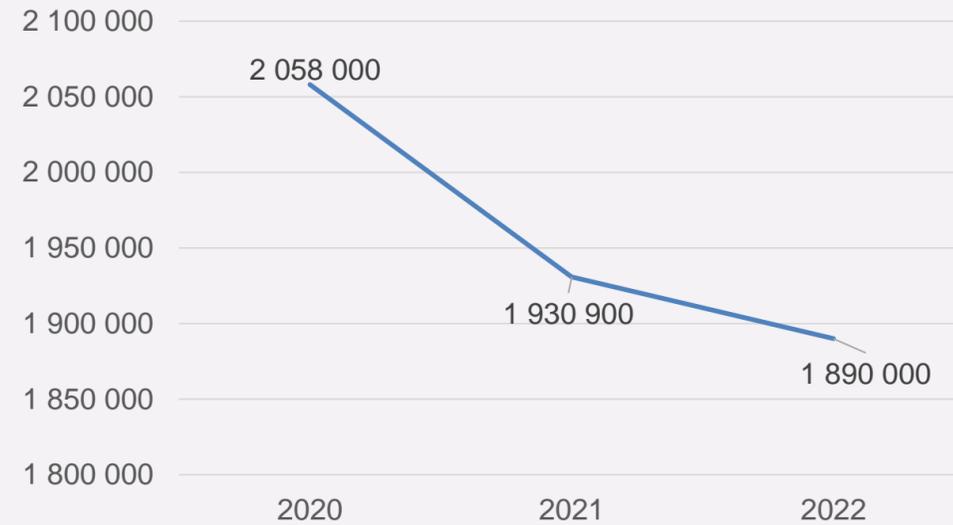
<b>Seuils et taux de pauvreté en France en 2021</b>	
<b>Seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian)</b>	1 158 €
<b>Seuil de pauvreté (50% du niveau de vie médian)</b>	965 €
<b>Taux de pauvreté (60% du niveau de vie médian)</b>	14,5% soit 9,1 millions de personnes
<b>Taux de pauvreté (50% du niveau de vie médian)</b>	8,3% soit 5,2 millions de personnes

Source : INSEE, 2023



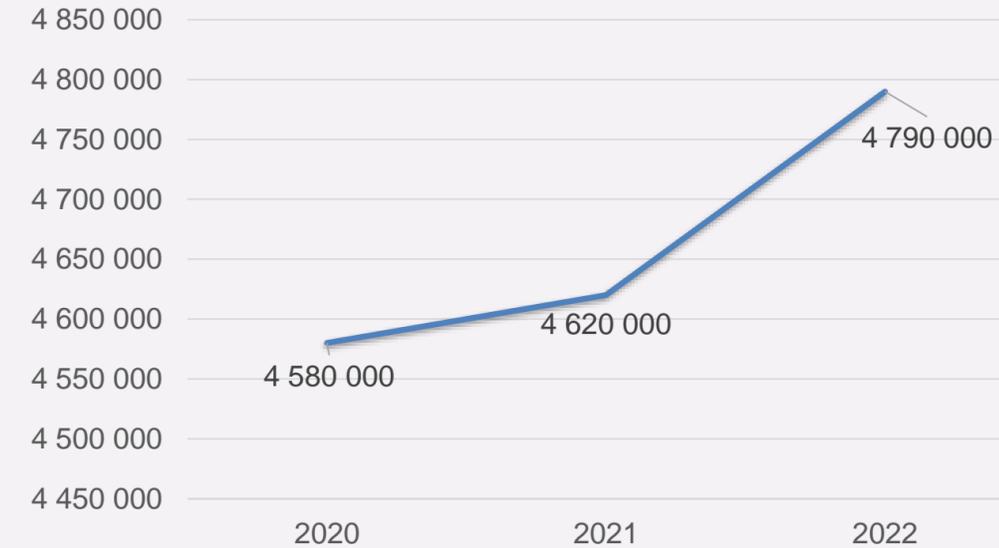
# RSA et prime d'activité

Nombre d'allocataires du RSA



Source : DREES, 2023

Foyers bénéficiaires de la prime d'activité



Source : DREES, 2022, 2023

Montant forfaitaire du RSA

Personne seule : 607,75 €

Couple sans enfant : 911,63 €

Parent isolé avec un enfant : 1 040,57 €

**Montant de la PA** = Somme du montant forfaitaire + 61% des revenus d'activité des membres du foyer + bonus individuel(s) de PA – ressources du foyer ;

Le montant forfaitaire est de 595,25 euros pour une personne seule sans enfant ;

Il varie en fonction de la composition familiale ;

Il est majoré pour parent isolé ou femme enceinte isolée.



Le niveau de vie mensuel médian d'une personne au RSA est de 860 euros par mois



Le montant moyen de la prime d'activité en 2021 était de 182 euros par mois par foyer bénéficiaire

# Résultats des entreprises



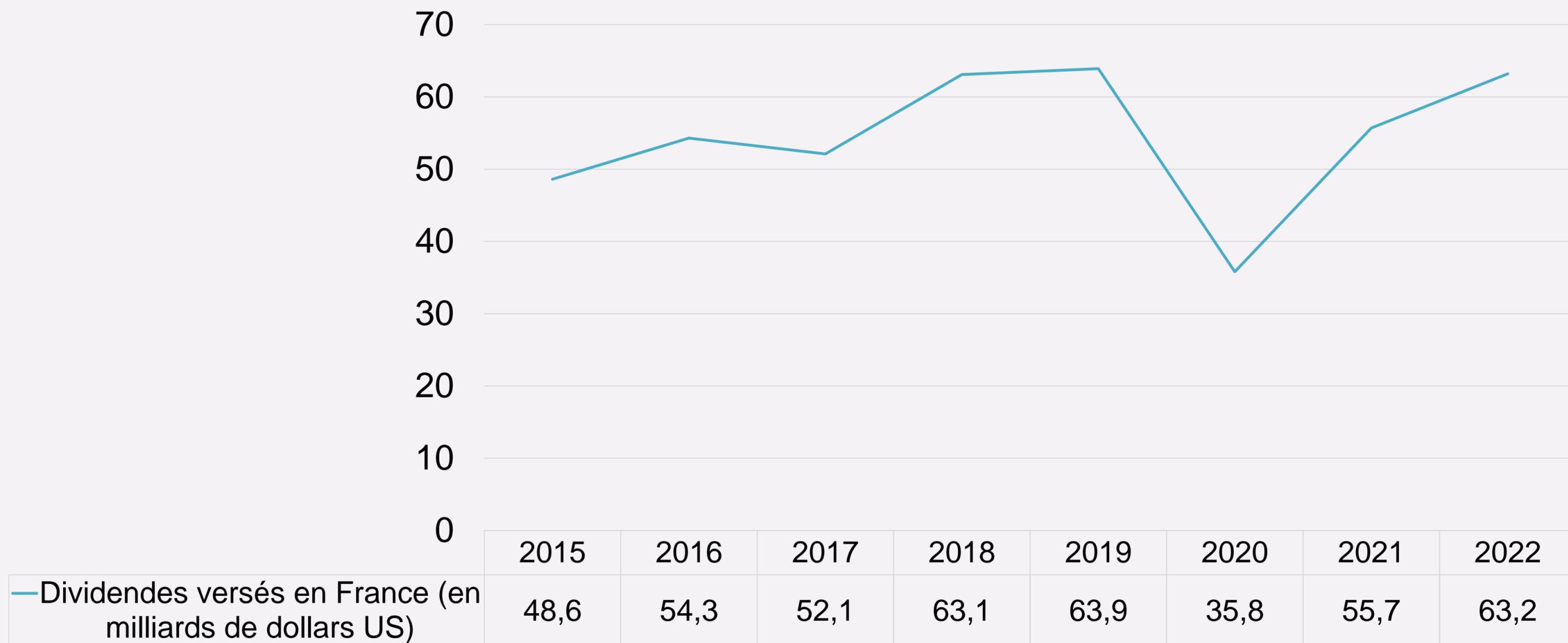
**Le taux de marge** mesure le pourcentage de la valeur ajoutée conservé par les entreprises après versement du coût du travail et des impôts liés à la production.

Taux de marge des entreprises (moyenne annuelle sauf mention contraire)	
2019	33,4%
2020	32,2%
2021	33,9%
2022	31,7%
2023	32,7%

Source : INSEE, 2022, 2023, 2024



## Dividendes versés en France (en milliards de dollars US\*)



Source : Janus Henderson global dividend index, 2023

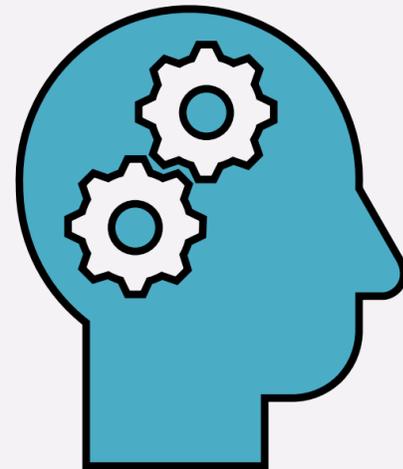
\*Hors rachats d'actions, champ plus large que le CAC 40.

Pour retrouver ces données et/ou pour approfondir, vous pouvez notamment consulter les sites internet suivants :

[INSEE](#)

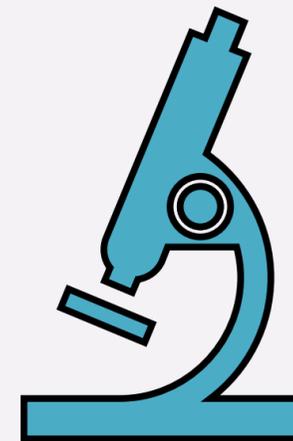
[Unédic](#)

[OCDE](#)



[Dares](#)

[Eurostat](#)



[DREES](#)

[PNUD](#)

**Pour toute remarque ou  
question :  
eco.formpro@unsa.org**

